

Formation recyclage SSIAP1

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACTION SECURITE INCENDIE
POUSSET LOPEZ LAURENCE
05.58.57.31.02
formation@action-securite.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre titulaire de la qualification SSIAP1 en cours de validité Aptitude médicale Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les 36 derniers mois Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans - Sauveteur secourisme du travail (SST) OU PSE 1 en cours de validité (formation dispensée par ACTION SECURITE INCENDIE) Etre titulaire de l'habilitation électrique H0B0 en cours de validité (formation dispensée par ACTION SECURITE INCENDIE) Les personnes SSIAP1 ne pouvant pas justifier d'au moins de 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau SSIAP1 pour accéder à l'emploi.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Maintenir les connaissances acquises lors de la formation initiale SSIAP1 pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et IGH. A l'issue de la formation, les participants sont capables de : Intervenir efficacement sur un début d'incendie dans toutes les parties ou secteurs de l'établissement. Veiller à la sécurité des personnes. Appliquer les méthodes simples en matière de prévention. Procéder efficacement à la surveillance statique ou dynamique d'un établissement. Faire face à des situations de crise en matière d'incendie ou de malveillance.

Contenu et modalités d'organisation

Conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010. SEQUENCE 1 PREVENTION 5h Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) Accessibilité du public SEQUENCE 2 MOYENS DE SECOURS 3h Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours Agents extincteurs - SSI - Moyens d'extinction SEQUENCE 3 MISES EN SITUATION D'INTERVENTION 6h Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité L'action face à différents contextes : - fumées, incendie - évacuation des occupants et prise en charge d'une victime - méthode d'extinction d'un début d'incendie - protection individuelle - levée de doute, etc. L'utilisation des moyens de communication mobiles Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen : - d'un extincteur adapté au risque - d'un RIA Cas concrets

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Toute personne justifiant de plus d'un an d'activité en tant que SSIAP1 pourra compléter sa compétence par une formation SSIAP2.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00214660	du 01/01/2021 au 31/12/2021	SAINT GEOURS DE MAREMNE (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		Non éligible	FPC
00263470	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Saint-Geours-de-Maremne (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		Non éligible	FPC

00329809

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

Non
éligible



00424230

du 02/01/2024 au
31/12/2024

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

Non
éligible



00550316

du 02/01/2024 au
31/12/2025

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

Non
éligible

